

# Rapport moral 2019 – 2020

Ce rapport rend compte de l'activité du Bureau et du Comité depuis l'Assemblée générale de 2019 jusqu'en mai 2020. Il est présenté sur le même modèle et avec les mêmes sections que les années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Nous vous invitons à lire les comptes rendus des réunions de nos instances ainsi que les comptes rendus d'audience qui sont régulièrement publiés dans la revue *L'Agrégation*. La page Facebook et le site internet de la Société des agrégés contiennent également des informations sur la vie quotidienne de l'association.

Les sociétaires sont informés que, conformément à la décision de l'Assemblée 2018, les comptes seront proposés à l'adoption dans une prochaine assemblée générale pour permettre la mise en place du changement de l'exercice comptable (passage d'une clôture au 31 décembre à une clôture au 31 août). Tous les éléments comptables détaillés, qui ne sont pas l'objet du rapport moral, seront donc publiés dès la rentrée, après clôture par le Bureau et visa du commissaire aux comptes.

Cette année a été marquée par les conflits sociaux et l'épidémie du Covid-19. La situation sociale et sanitaire de la France a évidemment eu des répercussions sur le fonctionnement de la Société des agrégés, même si vos élus ont fait en sorte que l'activité au service des sociétaires ne s'en ressentent pas.

Une nouveauté est la création du fonds de dotation de la Société des agrégés, décidée par l'Assemblée de 2019 et mise en œuvre par le Bureau en 2020. Ce sera un nouvel outil au service des collègues comme à celui du rayonnement de l'association.

## 1. Fonctionnement interne

### Adhérents, abonnés et amis

*Adhérents* – Nous avons à déplorer une baisse du nombre des adhérents due à deux facteurs. Le premier est l'envoi visiblement trop tardif de la fiche adhésion dans le bulletin. Cependant, l'année précédente, elle avait été envoyée dès le mois d'août et La Poste a perdu un grand nombre de chèques que nous n'avons jamais pu récupérer malgré notre présence régulière pour relever le courrier. Le facteur qui semble malheureusement le plus important est l'augmentation du prix de la cotisation. Ce phénomène s'était déjà produit en 2012: de nombreux adhérents ont fait part de leur impossibilité

de payer l'adhésion. C'est un problème d'envergure car cela signifie qu'il n'y a absolument aucune marge de manœuvre et que la seule façon d'augmenter les ressources est d'augmenter le nombre d'adhésions. Nous avons multiplié les appels et rappels par lettre électronique et engagé un rappel par voie postale.

**Il faut vraiment que tous les sociétaires aient à cœur de faire connaître l'association et de faire adhérer leurs collègues. Tout seul, le Bureau ne peut rien.**

*Abonnés* – Le nombre d'abonnés non adhérents est faible mais stable: quelques bibliothèques universitaires et quelques fidèles. En revanche, le nombre d'abonnés adhérents continue à diminuer malgré les efforts constants pour produire une revue de qualité et le nombre de sociétaires qui nous écrivent pour nous dire leur satisfaction. Certains adhérents n'ont apparemment pas compris que l'abonnement est distinct de l'adhésion, d'autres ont apparemment compensé la hausse de la cotisation par le renoncement à l'abonnement. Enfin, les jeunes générations sont en moyenne moins abonnées que les précédentes.

**L'association ne pourra pas faire longtemps l'économie d'une réflexion sur la revue, sur le mode de lecture actuel, sur les avantages et inconvénients d'une éventuelle publication en ligne.**

*Amis* – Depuis juin 2019, la Société peut accueillir des amis. Régulant une participation du même montant que les ad-

hérents, ils bénéficient des mêmes tarifs réduits et peuvent participer aux activités de la Société. Pour le moment, ils sont une dizaine. Nous espérons pouvoir en accueillir davantage parmi nous.

**Les amis sont les ambassadeurs de la Société des agrégés au sein d'autres environnements que ceux de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur.**

**Agrégatifs** – Leur présence est devenue indispensable à l'association. Nombre d'entre eux sont devenus, après l'obtention du concours, adhérents et bénévoles investis dans la vie de la Société (voir plus bas *Atelier*).

**Le Bureau a entrepris de faciliter les démarches d'adhésion, d'enregistrement et de modification des coordonnées grâce à la création d'une base de données spéciale et de comptes permettant aux sociétaires de modifier leurs données personnelles et de télécharger facture et reçu fiscal. Il espère qu'une plus grande fluidité dans ces démarches encouragera les sociétaires à l'adhésion en ligne et les incitera à ne pas oublier la Société.**

## Organisation et instances

**Bureau** – Il s'est réuni 9 fois, de septembre à mai, sur place à la Maison de l'agrégation ou à distance, soit par voie de mails, soit par visioconférence.

Les événements ont exigé une grande adaptation des membres du Bureau et

leurs échanges ont conservé beaucoup de fluidité, même à distance. Des réunions extraordinaires complémentaires ont été organisées afin de pouvoir réagir avec souplesse aux événements.

Parmi les travaux engagés, figure en bonne place la création du fonds de dotation de la Société des agrégés. Pour le reste, le Bureau a suivi les affaires courantes. Les comptes rendus des réunions sont publiés dans les numéros 500, 502 et 503 de *L'Agrégation*.

**Comité** – Il s'est réuni le 30 novembre 2019, à la Maison de l'agrégation. Le compte rendu a paru dans le numéro 500-501 de *L'Agrégation*.

Le Comité a entendu le rapport d'activité du Bureau, donné mandat au Bureau

### Réunions internes

#### Réunions du Bureau

- 14 septembre 2019
- 12 octobre 2019
- 9 novembre 2019
- 14 décembre 2019
- 11 janvier 2020
- 14 mars 2020
- 4 avril 2020
- 11 avril 2020 (extraordinaire)
- 2 mai (extraordinaire)
- prévue le 16 mai 2020
- prévue le 4 juillet 2020

#### Réunion du Comité

- 30 novembre 2019

#### Assemblée générale

- prévue le 13 juin 2020

de rédiger l'ordre du jour de l'Assemblée générale de juin 2020, décidé de l'application de la décision de l'Assemblée générale de 2018 sur les comptes, réfléchi à la réforme du baccalauréat, adopté trois vœux sur les retraites, la revalorisation financière des agrégés et la condition des professeurs.

**Bénévoles** – Comme chaque année, membres du Bureau et du Comité ont assuré les permanences à la Maison de l'agrégation. Nous remercions tout particulièrement Catherine Leiser et Anne-Marie Telesinski. Plusieurs adhérents ont accepté d'être bénévoles au sein de l'atelier de l'agrégation et ont pris part au fonctionnement de l'association.

**Présidence** – Le refus persistant du ministère d'accorder à l'association une mise à disposition du président, malgré l'augmentation de nos tâches d'intérêt général qui pourrait tout à fait le justifier, nous conduit à nous passer à l'avenir, à partir de septembre 2020, d'un président détaché dont le poste ne peut désormais plus être financé par la seule Société.

Depuis plusieurs années, la Société s'y prépare : la modernisation progressive du fonctionnement et le recours à des prestataires extérieurs tout comme l'informatisation ont permis de réduire la charge administrative du Bureau et du Président. Il n'en reste pas moins que le travail demeure et qu'il devra être réparti entre un nombre plus important de bénévoles.

## L'Atelier de l'agrégation

**Stage d'été** – L'Atelier a été ouvert pendant trois semaines complètes, du 8 au 26 juillet 2019. Il a mobilisé 15 tuteurs pour 155 heures de cours et 18 thèmes d'intervention différents. Les agrégatifs concernés étaient étudiants, professeurs ou professionnels en reconversion. Ils ont été très heureux de cette aide apportée par la Société et ont beaucoup apprécié de pouvoir former des groupes de travail amicaux.

**Année scolaire** – Pour répondre à la demande des agrégatifs, quelques séances supplémentaires ont été organisées pendant les vacances de la Toussaint et de février. Malheureusement, le confinement a rendu impossible l'organisation, comme chaque année, des oraux intensifs de préparation à l'oral dispensés entre les épreuves d'admissibilité et d'admission. Il est difficile, à cette heure, de savoir comment l'atelier 2020-2021 pourra être organisé avec nos moyens actuels.

**Bénévoles** – L'atelier est l'activité qui mobilise pour le moment le plus de bénévoles. Il faut remercier tout particulièrement, pour leur suivi attentif des agrégatifs, de façon individuelle ou collective, à distance ou sur place :

**Allemand** : Monique Wilmet  
**Ancien français** : Anne Salamon  
**Anglais** : Pierre Marques, Estelliane Kermagoret  
**Arts appliqués** : Camille Scalabre  
**Arts plastiques** : Anaïs Brunet

**Économie-gestion** : Catherine Augier  
**Espagnol** : Suzanne Varga, Odile Diaz-Féliu  
**Géographie** : Grégoire Fauconnier  
**Grammaire** : Antoine Dusuel, Maxime Serge  
**Grec** : Théo Polychronis  
**Hébreu** : Shaï Al  
**Histoire** : Raphaël Spina, Adrien de Jarmy  
**Italien** : Anne-Marie Telesinski  
**Latin** : Blanche Lochmann, Stéphanie Aydin  
**Littérature française** : Rémy Arcemibéhère, Morgan Trouillet, Gabrielle Veillet, Nathan Lesman, Léa Lorient  
**Mathématiques** : Paul Darthos, Paul Flambar  
**Musique** : Katia-Sofia Hakim, Etienne Kippelen, Bruno Moysan  
**Philosophie** : Hugues Schmitt /  
**Physique-Chimie** : Stéphane Cardini, Catherine Leiser  
**SII** : Bertrand Vieille  
**SVTU** : Pierre Lochmann, Marine Pison.

## 2. Combats et engagements

### Accompagnement des adhérents

Cet accompagnement demeure, au-delà des évolutions des différentes activités de l'association, la tâche essentielle de la Société des agrégés.

**Permanence et rendez-vous** – La Maison de l'agrégation est ouverte de 10 h à 13 h, du lundi au samedi (sauf mercredi, réservé à l'atelier). Les permanences sont assurées par les membres du Bureau et du Comité. Les périodes de vacances scolaires ont des horaires particuliers, qui sont communiqués aux adhérents quelques jours avant. Les adhérents ont aussi la possibilité de venir au siège sur rendez-vous.

**Correspondance** – La plupart des demandes des adhérents nous parviennent par courrier postal ou courrier électronique. Les membres du Bureau, en particulier Jean-Michel Léost et Blanche Lochmann, y répondent.

**Accompagnement et domaines d'intervention** – Les interventions peuvent aller du courrier d'appui adressé à l'administration jusqu'au suivi plus approfondi des dossiers avec plusieurs interlocuteurs.

Les demandes sont variées : confirmation de procédures et recherches juridiques, renseignements sur le déroulement habituel d'une inspection, informations sur

la titularisation des stagiaires, les mouvements inter et intra-académiques, les postes spécifiques, la progression de carrière (avancement d'échelon, accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle) ou les retraites.

**Agrégatifs** – La crise du Covid-19 nous a amenés cette année à renseigner un nombre exceptionnellement important d'agrégatifs. (voir *Dossiers d'actualité*).

### Dossiers d'actualité

Ils furent nombreux cette année, vu le contexte des réformes touchant à la fois tous les fonctionnaires et les professeurs.

**Réforme des retraites** – La Société des agrégés a poursuivi son travail d'information et de revendication, d'autant plus important que les agrégés risquent d'être en première ligne. En effet, le gouvernement a enfin pris conscience de la modicité du salaire des professeurs et des effets massifs de la réforme sur le montant de leur pension. Cependant, les augmentations de salaires nécessaires à la correction de ce phénomène risquent de ne pas toucher les agrégés, toujours considérés à tort comme des privilégiés.

La Société a publié un numéro de *L'Agrégation* (le n° 501) consacré à la réforme et contenant le calcul d'une pension d'agrégé après réforme. Ce numéro était destiné à la fois à informer les collègues et à soutenir nos revendications.

Le Comité a adopté un vœu sur la réforme des retraites, estimant « inac-

ceptable » la réforme en l'état (voir *L'Agrégation* n° 501, p. 42).

Deux lettres ouvertes ont été adressées au Président de la République et au ministre de l'Éducation nationale. Elles ont été publiées dans *L'Agrégation* n° 502 et sur le site internet de la Société des agrégés.

Vu l'ampleur de l'épidémie et le ralentissement de l'activité, l'avenir de la réforme est incertain.

**Réformes du lycée et du baccalauréat** – La Société des agrégés est intervenue et a été invitée à de nombreuses audiences lors desquelles elle a souligné les difficultés pratiques de la réforme. Le Comité a longuement débattu du sujet lors de sa réunion de novembre dernier.

Une enquête a été organisée auprès des collègues pour recueillir leurs impressions et a été publiée dans *L'Agrégation* n° 502, dans un dossier spécial consacré au baccalauréat.

**Concours et Covid 19** – Les concours ont été suspendus le 17 mars 2020. Pendant près d'un mois, avant d'être informés par un courriel suivant les annonces du ministre, les candidats sont demeurés dans l'expectative.

La Société des agrégés a joué un rôle important d'informateur auprès des agrégatifs par le biais de sa page Facebook, très suivie. Elle a également pu se faire le relais des inquiétudes auprès des instances de l'Éducation nationale, en particulier

auprès de M. Soetemont, directeur général des ressources humaines, en charge des concours et M. Lahaye, conseiller du ministre. Elle a été consultée sur la meilleure solution à retenir pour la poursuite des concours.

La solution retenue par le ministère a certes des inconvénients – elle doit rester exceptionnelle et ne pas servir de plan à une réforme à venir – mais elle a le mérite de tenter de conserver le niveau du concours et l'égalité entre candidats d'une même agrégation.

Le Bureau, a choisi de ne pas céder à la polémique et de ne pas exprimer des exigences qui ajouteraient au trouble des candidats. Cependant, il va de soi que le Bureau sera extrêmement attentif à l'application des mesures, en particulier en ce qui concerne la validation du stage des agrégés. Chaque année, nous sommes en effet contactés par des stagiaires qui ne bénéficient pas de toutes les chances pour valider le stage et qui sont très sévèrement jugés, voire plus sévèrement jugés que les stagiaires certifiés.

Un communiqué a été publié par le Bureau le 4 mai. Dans *L'Agrégation* n° 503, un article expose le détail des événements et des interventions de la société des agrégés.

## Revendications

**Affectation des agrégés** – Nous avons continué à défendre l'affectation prioritaire des agrégés qui le souhaitent au lycée. Comme chaque année, la note de

service sur le mouvement a bien précisé : « I.3.2.e Affectation des agrégés en lycée Les professeurs agrégés assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. Les recteurs définiront des bonifications significatives pour affecter les professeurs agrégés en lycées dans le cadre du mouvement intra-académique. »

La Société des agrégés a suivi attentivement la publication des circulaires académiques. Sur ce point, la Société a conjugué revendications nationales et aide individuelle : les sociétaires qui le souhaitent ont été accompagnés dans leurs démarches.

**Revalorisation financière des agrégés** – L'absence de revalorisation spécifique au corps des agrégés pèse de plus en plus sur nos collègues. Le Comité a adopté un vœu sur cette question précise. La lettre au président de la République a fait état de nos inquiétudes devant la diminution du pouvoir d'achat des professeurs agrégés.

**Carrière des femmes** – La Société des agrégés a consacré un numéro spécial aux carrières des femmes dans l'enseignement et la recherche. Reposant sur une enquête menée auprès de nos adhérentes en 2018 et 2019, le numéro de la revue contenait des entretiens avec Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, Caroline Pascal, cheffe de service de l'Inspection générale

et Sophie Béjean, alors rectrice de Strasbourg et présidente de l'AFDESRI. Les constats de la Société des agrégés coïncident malheureusement avec les chiffres publiés par le ministère lui-même. Plus les postes sont élevés, moins ils sont occupés par les femmes. À ancienneté égale, les femmes ont un salaire inférieur à celui des hommes. Alors que la Société fêtait, en 2018, les quarante ans de l'union entre les Sociétés des agrégés féminine et masculine, ce numéro a permis de poursuivre le combat de nos collègues qui avaient craint, alors, d'être oubliées dans les préoccupations de la nouvelle association.

## Audiences et rendez-vous

- **5 mai 2020** Échange téléphonique avec Mme Pascal, cheffe de service de l'Inspection générale
- **28 avril 2020** Échange téléphonique avec M. Soetemont, DGRH
- **9 avril 2020** Échange téléphonique avec M. Lahaye
- **26 mars 2020** Échange téléphonique avec M. Soetemont, DGRH
- **21 février 2020** Audience au ministère de l'Éducation nationale, M. Kerrero, directeur de cabinet
- **31 janvier 2020** Audience à l'IGEN, Mme Pascal
- **24 janvier 2020** Audience à la Dgesco, M. Hubac
- **20 janvier 2020** Audience au ministère de l'Éducation nationale, M. Lahaye, conseiller
- **17 janvier 2020** Journée de l'AFDESRI
- **23 décembre 2019** Audience à la Dgesco, M. Geffray, directeur général
- **26 novembre 2019** Présentation de la réforme du baccalauréat aux associations de l'École à l'hôpital
- **23 juillet 2019** Audience chez M. Pécout, recteur de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France
- **18 juillet 2019** Audience chez M. Auverlot, recteur de Créteil



## 3. Rayonnement

### Communication interne

**L'Agrégation** – Une nouvelle organisation de l'année a été décidée. Elle repose sur plusieurs constats. D'abord, le bulletin ne paraissait pas assez souvent pour épouser une actualité de plus en plus mouvante. Ensuite, les convocations aux différentes assemblées se font désormais par courrier. Le Bureau a donc convenu de la publication de 4 numéros par an, 1 par trimestre (dont un numéro spécial) à laquelle s'ajouteront l'annuaire et le mémento qui seront distribués aux abonnés. En tout, 6 brochures comme autrefois mais seules 4 de ces brochures relèveront de la publication du bulletin stricto sensu.

Depuis la dernière assemblée générale, ont paru les numéros 499, 500 - 501 (numéro double contenant le numéro spécial anniversaire) et 502. Le numéro 503 Mars-avril-mai-juin est en cours de fabrication. C'est à partir du 502 Janvier-février-mars, que s'installe la nouvelle périodicité. L'annuaire et le mémento seront préparés cet été et publiés d'ici la rentrée en même temps que le numéro 504 de juillet-août-septembre. Le numéro 505 d'octobre-novembre-décembre fermera l'année.

Il a semblé intéressant de souligner la parution anniversaire du numéro 500 de *L'Agrégation*, en y publiant des articles et documents historiques, dont certains avaient été exposés lors de l'ouverture de la Maison de l'agrégation.

**La Lettre d'information** – La lettre électronique est adressée à tous les adhérents qui le souhaitent. Elle contient des informations mensuelles sur l'association, renvoie au site internet et aux pages Facebook. Certaines lettres spéciales concernent des événements particuliers.

Cette année, ont été publiées les lettres de rentrée (septembre), d'octobre, de novembre, de décembre, de février, de mars, d'avril ainsi que les lettres spéciales sur le mouvement interacadémique, sur le Comité, sur les E3C, sur le mouvement intra-académique. Des annonces spécifiques ont également été envoyées aux collègues d'histoire et géographie ainsi qu'aux collègues de mathématiques. Autrefois, ces annonces étaient envoyées à tous. Certains collègues ont émis le souhait qu'elles soient envoyées à un public plus directement concerné.

**Site internet: pages réservées** – Certaines pages du site internet sont exclusivement réservées aux adhérents. C'est le cas des pages sur les Assemblées générales, dont les adresses sont communiquées par voie électronique. Une page a été récemment réservée aux abonnés au bulletin afin de leur permettre de lire le dernier numéro malgré les difficultés postales liées au confinement. Elle est prochainement destinée à contenir les archives du bulletin. On pourra à l'avenir accéder à ces pages réservées plus facilement grâce au compte personnel propre à chaque adhérent, qui est en cours de création et devrait être mis en place à la rentrée.

### Communiqués

- **4 mai 2020** Sur la pandémie et l'organisation des enseignements et concours
- **26 mars 2020** Les conditions d'organisation des concours de recrutement 2020 doivent être précisées
- **18 mars 2020** Pour les candidats au concours
- **1<sup>er</sup> juillet 2019** Carrières des femmes
- **17 juin 2019** Assemblée générale 2019
- **14 juin 2019** La Société des agrégés indignée par la condamnation de Noémi Lévi-Aksu

### Communication externe

**Site internet** – C'est la vitrine numérique de la Société des agrégés. Y sont insérés les communiqués de presse, les sommaires et couvertures des bulletins ainsi que les billets d'actualité et les recensions des ouvrages des adhérents publiés dans le bulletin. Un grand nombre de personnes nous contactent par le formulaire de contact du site.

**Page et groupes Facebook** – Avec le site, elles permettent de diffuser l'actualité de la Société au-delà du cercle des sociétaires. La page principale de la Société des agrégés est de plus en plus suivie : nous avons récemment dépassé les 2 000 « likes » et, à ce jour, nous avons 2 237 abonnés. Sur cette page, nous relayons les informations essentielles aux collègues et aux agrégatifs, classées par mot clef. Nous diffusons également l'actualité des sociétaires.

Enfin, les groupes Facebook nous permettent de rassembler les agrégatifs autour de l'objectif de la préparation au concours. Les groupes de l'atelier (un par session) sont ouverts gratuitement à tous les agrégatifs, sans distinction de section. Ils peuvent y recevoir informations et conseils. En revanche, s'ils veulent suivre les stages, ils doivent adhérer au dispositif mis en place par la Société.

### Publications internet

- **3 mai 2020** Journal des années noires
- **15 avril 2020** Jean-Paul Sartre
- **3 avril 2020** L'agrégation dans la guerre (2)
- **2 avril 2020** L'agrégation dans la guerre (1)
- **1<sup>er</sup> avril 2020** L'agrégation en mai 1968
- **24 mars 2020** Concours 2020 communiqué MESR
- **15 mars 2020** Covid-19 : concours reportés
- **14 janvier 2020** Au ministre de l'Éducation nationale
- **14 janvier 2020** Au Président de la République
- **22 octobre 2019** Soutenez la Société des agrégés
- **30 septembre 2019** Qui aidera les personnels de l'Éducation nationale ?
- **19 juin 2019** Classe exceptionnelle et chaire supérieure
- **19 juin 2019** Atelier 2020 : inscriptions
- **16 juin 2019** Marc Bloch

## Presse

- **16 avril 2020**  
*Le Monde*, Concours de l'enseignement 2020: Jean-Michel Blanquer fixe de nouvelles règles
- **14 avril 2020**  
*Le Figaro*, Déconfinement : les 11 questions du 11 mai
- **3 avril 2020**  
*Vous, nous, ils*, Une épidémie ne doit pas remettre en cause le modèle républicain des concours
- **13 mars 2020**  
*Le Monde*, Grandes écoles, enseignement: des concours maintenus malgré la crise du coronavirus
- **3 septembre 2019**  
*Vous, nous, ils*, Avec la réforme du baccalauréat, nous redoutons la mort des études littéraires sérieuses
- **27 août 2019**  
*Vous, nous, ils*, La Société des agrégés publie un dossier spécial sur la place des femmes dans l'enseignement
- **2 juillet 2019**  
*Le Monde*, Dans l'éducation nationale, la carrière des femmes est loin de ressembler à celle des hommes

**Médias** – Nous sommes toujours régulièrement contactés par les médias. Nous intervenons si nous le jugeons bon et seulement dans l'intérêt de l'association. Il nous arrive de refuser d'être cités si nous estimons que l'objectif est de nous demander d'illustrer une thèse compatible avec l'angle de l'article, sans considération de notre action.

## Partenaires institutionnels et associatifs

**Le ministère** – Comme chaque année, le ministère a versé une subvention à la Société. Depuis quelques années, elle est dramatiquement tombée à 10 000 euros, ce qui est insuffisant par rapport à nos besoins. Un dossier de subvention pour 2020 a été constitué. Il permet de demander des fonds pour plusieurs projets (fonctionnement de l'atelier, aide et information...). Chaque année, nous demandons le retour à une mise à disposition du président de l'association comme c'était le cas jusqu'en 2009. Pour le moment, l'institution est demeurée sourde à cette demande qui nous permettrait pourtant d'augmenter largement nos activités et de financer un temps plein.

**Les associations amies** – Régulièrement en contact avec les associations disciplinaires, souvent aussi anciennes que la Société, nous avons noué des amitiés ou des partenariats avec plusieurs autres associations. *L'Association des lauréats du concours général* nous invite régulièrement à son dîner, l'anniversaire de sa fondation qui approche permettra sans doute de nouer des partenariats plus étroits. Nous continuons de diffuser sur notre page Facebook les événements organisés par l'association *Union des savoirs*. Nous sommes partenaires de l'association *Du Bellay Défi langue française* qui organise chaque année des concours de dictée: lors de la finale, nous remettons deux prix aux lauréats et nous accueillons gracieusement leur

assemblée générale à la Maison de l'agrégation. Nous sommes partenaires de *l'École à l'hôpital* dont certains bénévoles sont également adhérents de la Société des agrégés.

## Invitations

- **28 février 2020** Dîner de l'association des lauréats du concours général
- **8 novembre 2019** Commémoration, mairie du V<sup>e</sup>

## Maison de l'agrégation et événements

Cette année, malheureusement, l'épidémie a interdit que se tienne une conférence le 16 mai. Elle interdira également la soirée d'officialisation de la naissance du fonds de dotation. Nous ne savons pas encore, à l'heure actuelle, si nous pourrions organiser début juillet la traditionnelle Fête de l'agrégation de juillet. Enfin, Mme Lochmann qui quitte la présidence cette année souhaitait offrir une fête pour témoigner son amitié aux sociétaires. Une date sera choisie en fonction des consignes sanitaires, peut-être à la rentrée.

## Création du fonds de dotation

La création du fonds de dotation a pour objectif de financer les actions de la Société des agrégés. Il permettra d'ajouter, à la défense morale des agrégés et à l'accompagnement des agrégatifs dans leur préparation, la possibilité de sou-

tiens financiers. Le fonds est encore en cours de formation au moment de la rédaction de ce rapport, la préfecture de Police ayant demandé des précisions supplémentaires. Il devrait être officiellement créé d'ici la fin de l'année scolaire. Les statuts, modifiés selon les indications des services préfectoraux, seront publiés sur internet et le correctif au texte publié dans le numéro 502 de *L'Agrégation* sera apporté, dans le numéro 503.

*Nous remercions tous les membres du Comité, les présidents de régionale ainsi que les bénévoles engagés dans l'Atelier de l'agrégation. Nous renouvelons nos remerciements aux collègues ayant donné des livres pour la bibliothèque. C'est enfin l'occasion d'exprimer notre gratitude à tous les adhérents bienfaiteurs et aux amis qui nous ont rejoints. ■*

Chers collègues, chers amis,  
Après huit ans passés à la présidence, je fais le choix de me porter candidate à un poste de membre ordinaire du Bureau. Je m'en explique plus longuement dans l'éditorial de *L'Agrégation* 503.  
Je vous remercie pour toutes les années passées ensemble et continuerai, bien entendu, à œuvrer bénévolement et amicalement aux côtés de mon successeur!

Votre toujours fidèle,  
**Blanche Lochmann**